MAIRIE

Conseil Municipal du 12 décembre 2025

Délibération n°2025.12.09

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902712-20251212-D2025_12_09-DE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Katell IZORÉ

Le Conseil municipal de Saint-Vougay s'est réuni en session ordinaire, le 12 décembre 2025 à 18h00, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 05 décembre 2025

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean PALUD, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Bernadette GOURLAY, M. Thibault HENRY, Mme Katell IZORE, M. Claude LE BERRE, M. Joël LE ROUX, M. Christophe QUENEL, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie TANNÉ.

Absents excusés : Mme Marie-Claire LE JONCOUR donne pouvoir à M. Jean PALUD,
Mme Monique BRAMOULLÉ donne pouvoir à Madame Bernadette GOURLAY,
Mme Nathalie DELACOUDRE CORVEZ donne pouvoir à Marie-Claire HÉNAFF.

Absent : M. Ludovic MOAL.

D. n° 2025.12.09 : Décision Modificative n°2 – Budget Principal

Mme le Maire soumet au vote le projet de décision modificative budgétaire ci-dessous :

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles		
21318	*Constructions aux Bâtiments publics*	*- 200.00 €*
TOTAL CHAPITRE		*- 200.00 €*
Chapitre 16 – Emprunts et Dettes Assimilées		
1641	*Emprunts en euros*	*+ 200.00 €*
TOTAL CHAPITRE		*+ 200.00 €*
	TOTAL	*0.00 €*

La présente Décision Modificative Budgétaire est approuvée à l'unanimité des membres présents.

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

Le Maire,
Marie-Claire HÉNAFF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication